

L'organisation juridique pratique des aumôneries des armées

La presse avait annoncé la création d'une aumônerie musulmane aux armées la semaine passée, le gouvernement vient de modifier l'organisation juridique des aumôneries des armées.

Il s'agit de deux décrets chiraquiens 2005 -- 247 et 2005 -- 248 et d'un arrêté du 16 mars 2005 pris par la ministre des armées, et publié le 18 mars au journal officiel.

Ces nouvelles dispositions instituent à égalité quatre aumôneries de religions qui sont :

- le catholicisme,
- le protestantisme,
- le judaïsme, et
- l'islam.

L'arrêté ne parle pas d'islam, mais de culte musulman, et utilise un ordre particulier qui est le suivant :

- catholique,
- israélite,
- protestant et
- musulman.

Quoi qu'il en soit, le principe du traitement égal des aumôneries des quatre religions ressort essentiellement de l'arrêté qui est le seul à réciter ces religions dans son article 2.

L'égalisation ressort essentiellement des décrets dans lesquels et notamment à l'article 1 du décret 2005 -- 248 qui modifie l'article 2 du décret du 1er juin 1964. La modification devient :

« A ce titre, il (le chef d'état-major général des armées) veille à un traitement égal entre les cultes dont les aumôneries ont été organisées au sein des forces armées... »

On note que un conseil des cultes ou des aumôneries est institué dans lequel les aumôniers n'ont, semble-t-il, ce pas la majorité.

La question du traitement égal des cultes va poser le problème de l'intégration de l'islam à des institutions de la République, ce qui n'était encore jamais arrivé. Mais, il semble aussi que le conseil français du culte musulman devienne un interlocuteur majeur du gouvernement et de l'état.

Pour ceux qui s'étonneraient que l'égalité de traitement puisse poser la moindre question, il faut simplement rappeler qu'aujourd'hui encore 70 % de la population française est de confession catholique, même si moins de 5 % d'entre cette population continue à pratiquer ce culte, très simplifié au demeurant. Imposer un traitement égal à l'islam qui représente près de 20 % de la population française, c'est assurer une fois de plus, et ici statistiquement, une réduction supplémentaire d'influence du catholicisme.

Beaucoup se féliciteront de la chose comme d'une nouvelle turquerie, sûrement imaginée dans les harems du Grand Mamamouchi.